



COMMUNIQUE CGT-AGRI - SNETAP-FSU - SUD RURAL- FO

ACTION DU 30 JUIN 2020

Face à la colère des personnels de l'Enseignement Agricole l'autosatisfecit de l'autorité académique

A l'appel de l'intersyndicale plusieurs dizaines de personnels se sont rassemblés devant les DRAAF de Toulouse et de Montpellier pour exprimer leur mécontentement: "La pépite était bel et bien en colère mardi 30 Juin !"

Une délégation a été reçue simultanément par Monsieur le Directeur Régional à Toulouse et par la Cheffe de SRFD et son équipe à Montpellier (en visio). Le directeur régional s'est montré discret lors de l'entretien qui s'est déroulé dans des conditions difficiles pour la délégation toulousaine. La salle visio n'avait pas été réservée, la qualité du son était très mauvaise. Ces conditions inacceptables n'ont pas entamé notre détermination et notre colère face aux annonces pour la rentrée scolaire 2020.

Nous refusons:

-la baisse de DGH de 1% dans tous les lycées qui engendrera des suppressions de dédoublements, des regroupements de sections...

- la suppression de 11,9 postes d'enseignant.es, le recours accru aux HSA et aux vacances. Prendre en charge les élèves avec des HSA c'est inacceptable !!!

- la suppression de 4,3 postes d'AE qui met en cause l'encadrement et la sécurité des élèves

- la pondération de 0,5 des heures d'AP en STAV dans la fiche des enseignant.es

Les réponses de l'administration ne nous ont pas convaincu.es voire interpellé.es...La question de l'AP a donné lieu à de vifs échanges.

En effet, après nous avoir "rappelé" que les grilles horaires du STAV ont été validées en CNEA le 12 février 2019 et qu'elles ont été publiées dans l'arrêté du 2 mai 2019, l'administration est surprise de notre réaction tout en essayant de se dédouaner. Après avoir renvoyé la responsabilité vers les équipes de direction déjà informées en 2019 (sic) nous voilà complices de cette mascarade: malhonnête et ubuesque puisqu'à ce moment-là il n'avait jamais été question de cette pondération!!!

Puis c'est à travers un imbroglio de chiffres que la Cheffe de service nous a informé.es que seule la part aide à l'orientation serait pondérée à 50%.

Nous avons rappelé que dans le référentiel : "**l'accompagnement personnalisé est un temps de formation** d'une durée hebdomadaire moyenne de deux heures, **intégré à l'horaire des enseignements obligatoires des élèves**...Il peut comprendre des activités coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation..." Par conséquent, il n'est nullement "saucissonné".

A ce moment-là nous avons eu droit à une succession de contrevérités et d'aberrations:

- Vous confondez horaire prof/ horaire élève
- La référence au Conseil d'état ne s'applique pas pour l'accompagnement à l'orientation...Aberrant puisqu'il s'agit d'une composante de l'AP!!!
- L'aide à l'orientation ne nécessite pas de préparation mais estimez-vous heureuses.eux elle sera enfin reconnue dans vos fiches de service...à 50%!!!!
- Ces heures d'AP entrent dans le vaste pot commun du non affecté dans lequel il y a l'accompagnement personnalisé, la vie de classe, et l'aide à l'orientation... ces points de suspension n'augurent rien de bon car nous n'avons pas pu tirer au clair à quoi sont dédiées les fameuses 8,33 heures de non affecté. De quoi nous plaignons-nous l'Enseignement Agricole semble mieux doté que l'Éducation Nationale ? Hasardeux!
- Cerise sur le gâteau: la pondération s'appliquerait sur l'AP de 2nde GT et du bac Général...Après l'AP à qui le tour ? La pluri, les heures stage collectif..

Au delà de cette situation inacceptable nous sommes revenu.es sur la question des moyens. Les 6000 heures économisées sur les dédoublements (- 1% pour chaque lycée) sont confirmées. Il ressort que la DGH sera ajustée aux besoins réels liés aux effectifs. S'ils progressent la DGH augmentera, et inversement. Autrement dit après avoir lessivé la DGH octroyée aux établissements en difficulté de recrutement, une rallonge sera demandée à la DGER...Rien de neuf sous le soleil!!

Pour compenser les retards liés à la crise sanitaire, un gros volume de HSE sera attribué à l'aide individualisée y compris pour les élèves de bac Général et de bac Techno mais les projets devront être déposés au SRFD avant la rentrée...Quels critères seront retenus? Totalement illisible tout comme les HSE "Vacances apprenantes"... Les élèves méritent bien mieux qu'un saupoudrage au fil de l'eau d'heures supplémentaires exceptionnelles!!!

Pour ce qui est des réductions de quotité de travail des agent.es non titulaires, nous avons une nouvelle fois entendu parler de variable d'ajustement !!! Il semble effectivement que l'orientation choisie est de demander aux titulaires de prendre des heures supplémentaires au détriment des agent.es contractuel.les. Quel mépris affiché à l'égard de ces agent.es !

Nous ne pouvons évidemment pas nous satisfaire de ces réponses, incomplètes, hasardeuses et en trompe l'œil. Une audience auprès de la DGER a été obtenue pour tenter d'avoir des réponses claires et en cohérence avec les constats de terrain.

Le discours développé par l'administration signe l'autonomie des établissements, annonce une dégradation des conditions de travail et renforce la précarité des collègues contractuel.les.

Défendons nos droits, nos statuts et nos conditions de travail !

Restons mobilisé.es la rentrée s'annonce mouvementée !